

Commune de CHATEL-GUYON

RETRAIT DE DECLARATION PREALABLE PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

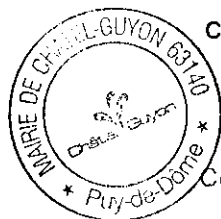
DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	
Déposée le : 29/04/2024	Délivré le : 27/05/2024
Référence dossier :	n° DP 063 103 24 R0066
Nom - adresse :	JR ENERGIE CONSEIL 21 RUE DES JACQUETS - CHEZ Véronique GUYOMARCH 03200 ABREST
Pour :	POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE
Sur un terrain sis :	92 BD THERMAL ROBERT ACCART

LE MAIRE,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, R421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Riom Limagne et Volcans approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 07/03/2023,
Vu la modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 09/04/2024
Vu le règlement de la zone URv,
Vu la décision de non opposition n° DP 063 103 24 R0066 du 27/05/2024,
Vu la demande d'annulation du 23/04/2024 présentée par le titulaire de la décision susvisée.

ARRETE

Article unique : La décision sus visée est annulée.



CHATEL-GUYON, le 03/07/2024

Pour le Maire,
Par délégation

Dominique RAVEL

Conseiller Délégué à l'Urbanisme

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'auteur de la décision d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois le silence vaut rejet implicite.



ENERGIE CONSEIL

Service : Original :	
Elu. Réfèrent :	
VILLE DE CHATEL-GUYON	28 MAI 2024
CCI :	
<input type="checkbox"/> ENR / SCAN	

MAIRIE

10 rue de l'Hôtel de Ville

63140 CHATELGUYON

Abrest,

le 23/04/2024

LR/AR n° 1A 212 142 0960 7

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver sous ce pli, la nouvelle demande préalable de Mr DAUSSIN Antoine en vue de l'installation d'une centrale de panneaux photovoltaïques, **merci de bien vouloir annuler la précédente qui avait le N° 06310324R0066.**

Vous voudrez bien me faire parvenir par retour sous huitaine, à votre convenance par courrier postal ou par mail à vero.guyomarch@jrenergieconseil.com, le récépissé de dépôt de la déclaration préalable.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.


Jean-Benoît BARD
06 51 26 67
102 Bd Thermal Robert Accart
63140 CHATEL GUYON
Mail : vero.guyomarch@jrenergieconseil.com
ENERGIE CONSEIL SIRET : 824 588 537 000 13

JR ENERGIE CONSEIL

102 boulevard Thermal Robert Accart

63140 CHATEL-GUYON

SIRET : 824 588 537 00012

SASU au capital de 1 000 euros

Code APE : 4321A

www.jrenergieconseil.fr